artsnb.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De grands changements dans les programmes du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

(Moncton - le 10 mars 2005) – **artsnb**. Voilà le nouveau nom auquel on fera dorénavant référence en parlant du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

artsnb, dont le mandat est d'offrir un appui aux artistes professionnel.le.s de la province, ne change pas seulement son nom, mais modifie de façon assez importante plusieurs de ses programmes de bourses. Aucun changement aussi important dans le fonctionnement de l'organisme n'avait été effectué depuis sa fondation en 1989.

« Nous voulons nous adapter davantage aux besoins des artistes. Les changements que nous proposons visent à mieux orienter nos programmes vers les demandes des artistes professionnels », explique le président de l'organisme, Paul Daigle.

L'un des plus importants changements que verront les artistes au niveau des programmes de bourses se situe au niveau des artistes en mi-carrière et des artistes seniors qui se retrouvent désormais dans deux catégories séparées. Il y aura donc maintenant trois catégories d'artistes, incluant les artistes débutants. « Les artistes en mi-carrière avaient toujours moins de chance d'obtenir du financement pour leurs projets quand des artistes avec plus d'années d'expérience se retrouvaient dans la même course », explique de son côté la directrice générale de **artsnb**, Pauline Bourque.

Par ailleurs, deux nouveaux programmes de bourses seront créés. Le Fonds de création, qui comportera quatre bourses de documentation, permettra aux bénéficiaires de préparer une documentation sur leurs propres œuvres ou encore sur celles d'autres artistes. Un deuxième fonds sera créé spécifiquement pour la traduction littéraire, un domaine de plus en plus populaire dans la province. « Avec ces deux nouvelles bourses, nous souhaitons créer une demande en incitant les artistes à bien documenter leur travail et les traducteurs littéraires à faire davantage de traduction », a laissé entendre Pauline Bourque.

Parmi les autres changements, notons qu'une modification a été apportée au programme de Présentation et au programme Artiste en résidence, des changements qui permettront dorénavant aux artistes du Nouveau-Brunswick de se rendre à l'extérieur de la province pour y présenter leur travail. De plus, dans le cadre du programme Art sur invitation, une catégorie s'ajoute afin de donner la possibilité aux artistes d'obtenir un certain montant d'argent pour le déplacement à l'intérieur de la province.

Comme l'explique le président Paul Daigle, la philosophie de **artsnb** reste la même, soit de voir à l'intérêt supérieur des artistes professionnels de la province. « Les changements dénotent en fait notre volonté d'ouvrir davantage le travail de nos artistes sur le monde. Nous travaillons à sensibiliser le public néobrunswickois aux besoins des artistes et à l'importance du travail qu'ils et elles font dans leurs communautés respectives », conclut-il.

Il est à noter que le nom « Conseil des arts du Nouveau-Brunswick » demeurera comme entité juridique. Le Conseil des arts est une agence autonome gouvernée par un conseil d'administration de douze membres. Tous les dossiers de demandes de bourses soumis par les artistes sont évalués par des jurys de pairs.

Tous les détails sur les divers programmes de bourses peuvent être obtenus en visitant le site www.artsnb.ca

- 30 -